

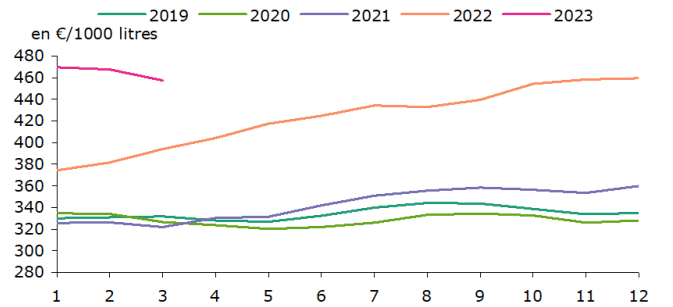
FRANCE

Prix : amorce d'une baisse en mars

La hausse du prix du lait conventionnel s'est poursuivie entre fin 2022 et les deux premiers mois de 2023, le prix s'établissant en février autour de 468 euros les 1000 litres, soit une hausse de +44 % par rapport à la même période en 2021 et de +25 % par rapport à 2022. L'augmentation des prix est soutenue par le recul persistant des volumes collectés. Le mois de mars voit les prix reculer de -2%, à 457 €/1000L, encore 16 % au-dessus du niveau de mars 2022. La campagne semble donc renouer avec la baisse saisonnière des prix.

Marine RAFFRAY (CDA France)

Prix du lait conventionnel payé au producteur en France (prix standard*)

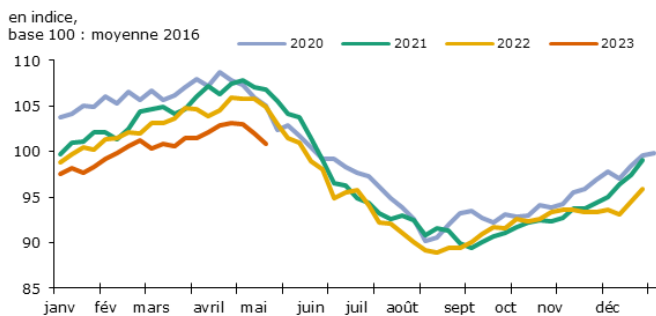


(* Prix conventionnel, toutes primes comprises, toutes qualités confondues, ramené à un lait standard (38g de MG, 32g de MP)

2376 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques Source : FranceAgriMer

Collecte : repli au niveau de 2010

Collecte hebdomadaire de lait de vache



2375 - Chambres d'Agriculture France - Études source : FranceAgriMer

La baisse de la collecte de lait persiste et s'accélère. Les volumes collectés sont redescendus, sur les quatre premiers mois de l'année 2023, au même niveau que ceux de 2010. Ainsi, de janvier à avril 2023, les volumes se situent -4,7 % en-dessous de la moyenne des années 2017 à 2021, alors que l'an passé, le repli n'était encore que de -2,6 %.

A contrario, la collecte de lait biologique était restée dynamique en 2022, en hausse de +32,3 % sur l'année par rapport à la moyenne 2017-2021. Néanmoins, le ralentissement de la demande semble se répercuter sur la collecte des premiers mois de 2023, puisqu'on observe un début de coup d'arrêt à la croissance des volumes (-4,3 % en mars 2023, contre un taux de croissance de plus de 4,5 % sur l'année 2022).

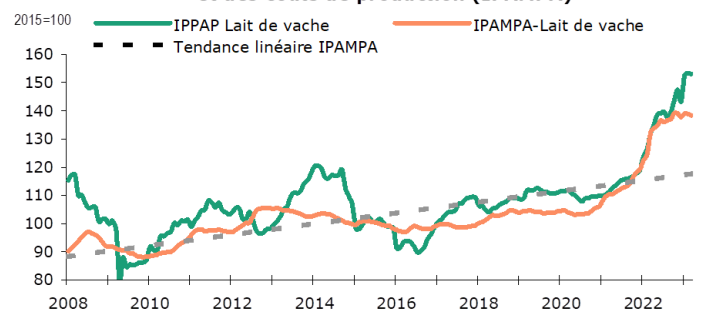
Marine RAFFRAY (CDA France)

Progression de la marge

La contrainte exercée par la hausse des coûts de production sur la marge des éleveurs se desserre depuis octobre 2022, le prix du lait progressant à un rythme plus rapide que les coûts. Certains postes d'intrants reculent depuis l'automne, à l'instar de l'énergie : -10 % entre octobre 2022 et mars 2023 (selon l'IPAMPA de l'Insee), et des engrais (-21 %). Le poste alimentation du bétail voit son augmentation ralentir (+3% pour les tourteaux, +2 % pour l'aliment spécialisé pour vaches laitières).

Marine RAFFRAY (CDA France)

Evolution comparée des indices de prix du lait (IPPAP) et des coûts de production (IPAMPA)

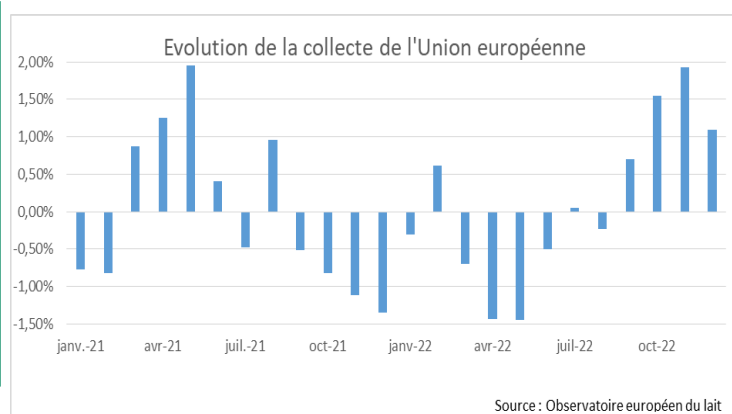


2377 - Chambres d'Agriculture Sources : Institut de l'élevage - INSEE

Collecte : retour à la hausse de la production

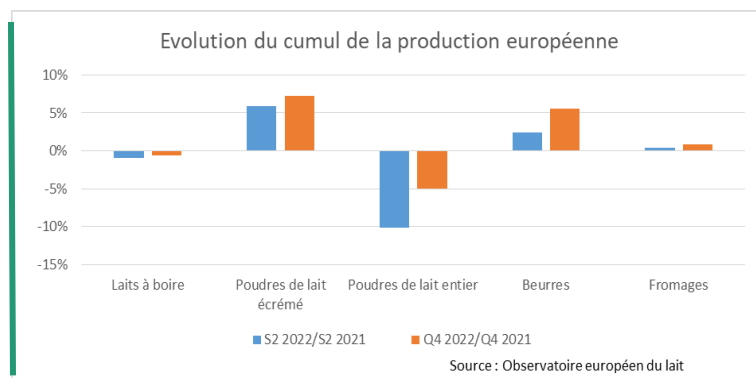
Le second semestre 2022 est marqué par un retour à la hausse de la production européenne : l'évolution est positive pour cinq des six derniers mois de l'année. Sur l'ensemble du semestre, la croissance est de 0,8 % comparé au 2nd semestre 2021. Comme lors du 1er semestre, nous observons une dichotomie entre le Nord de l'Europe, dont la production a été tirée par des marchés porteurs, et le Sud, impacté par des conditions météorologiques défavorables et dont la production est moins orientée vers l'export. Ainsi, sur l'ensemble du semestre, la production est à la hausse aux Pays-Bas (+3,7 %/2021), en Irlande (+2,6 %), en Pologne (+2,4 %) et en Allemagne (+1,6 %), tandis qu'elle est en légère diminution en France (-0,2 %). En Italie (-1,6 %) et en Espagne (-3,5 %), la production diminue plus fortement. Cette dichotomie Nord/Sud est encore plus marquée sur le dernier trimestre, avec une croissance encore plus importante pour les pays du Nord et un repli plus prononcé dans les pays du Sud, France inclus.

Olivier CARVIN (CA Bretagne)



Une production laitière orientée vers les fromages

Alors que les fabrications laitières avaient diminué lors du 1er semestre 2022, elle repart à la hausse au 2nd semestre pour les marchés les plus porteurs. C'est le cas de la poudre de lait écrémé, dont la production s'accroît de 5,9 %/2021. Cette croissance est principalement tirée par l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas. Au contraire, la France, grand producteur européen de poudre de lait écrémé, a diminué sa production (-9 %) en raison de coûts de séchage conséquents, liés à la hausse du prix de l'énergie. Le beurre voit sa production augmenter (+2,5 %) avec des hausses particulièrement importantes en Belgique (+24,9 %) et en Pologne (+9,2 %). Les fabrications de fromages, dont les cours sont plus stables, augmentent à peine sur le continent (+0,4 %). Notons que, malgré la chute des cours des commodities laitières tout au long du 2nd semestre, la fabrication de ces produits augmente encore plus sur les derniers mois de l'année, conséquence d'une croissance de la collecte tou-



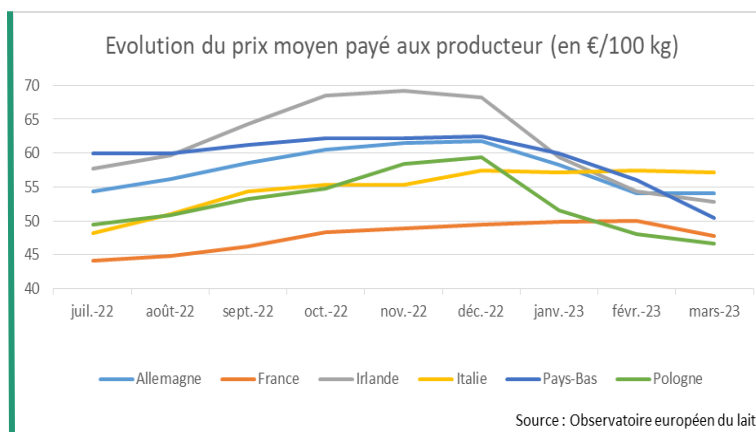
jours plus importante dans les principaux pays producteurs de commodities laitières. Cependant, un réajustement de la production devrait s'opérer au cours de l'année 2023.

Olivier CARVIN (CA Bretagne)

Un retournement de situation

Depuis décembre 2022, les prix payés aux producteurs sont en recul dans les principaux pays du Nord de l'Europe, après quasiment une année de croissance continue. Pour ces pays, en mars 2023, les prix sont similaires à ceux du printemps précédent. L'Italie, de même que l'Espagne, ne sont pas concernés : les prix restent stables depuis l'automne 2022. En effet, leurs productions sont principalement orientées vers les laits à boire et les fromages, moins soumis aux variations de prix sur les marchés. A cela s'ajoute la diminution structurelle de leur collecte. Entre ces deux groupes de pays, la France fait figure d'ovni. Alors que les orientations de sa production devraient l'associer aux pays du Nord, les producteurs français n'ont pourtant pas connu la même hausse de prix que leurs voisins allemands ou néerlandais. En revanche, la diminution du prix semble s'amorcer à partir du mois de mars.

Olivier CARVIN (CA Bretagne)



Collecte mondiale : les Etats-Unis tirent la croissance

Les prévisions de collecte au sein de l'UE sont orientées à la baisse pour 2023, aussi bien du côté de l'USDA (-1 %) que de la Commission européenne (-0,2 %). En cause: l'accélération de la décapitalisation face au repli des cours du lait et au maintien de coûts de production élevés. La progression des rendements, bien qu'anticipée à +0,8 %, ne permettrait pas de compenser la diminution du cheptel européen.

L'Argentine pourrait renouer avec la croissance de la production de lait, si tant est que les conséquences de la sécheresse ne soient pas trop lourdes. L'USDA se montre plus optimiste dans ses projections que les industriels du pays, qui estiment la baisse à environ -5 %, au vu des difficultés climatiques.

Des aléas climatiques qui viennent également freiner la collecte néo-zélandaise après le passage du cyclone Gabrielle en février dernier, auquel s'ajoute la possible poursuite de la baisse des effectifs de vaches laitières.

Quant à l'Australie, les prévisions de collecte pourraient être abaissées, au vu des mauvaises conditions climatiques (pluies excessives fin 2022) et des pénuries de main d'œuvre qui per-

Collecte en millions de tonne (source USDA)	2021	2022 (est.)	2023 (prév.)	Evolution 2022/2023
UE-27	144,8	143,9	143,0	-1%
Etats-Unis	102,6	103	104,1	+1%
Nouvelle-Zélande	22,0	21,1	21,0	0%
Argentine	11,9	11,9	12,0	+1%
Australie	9,1	8,6	8,5	-1%

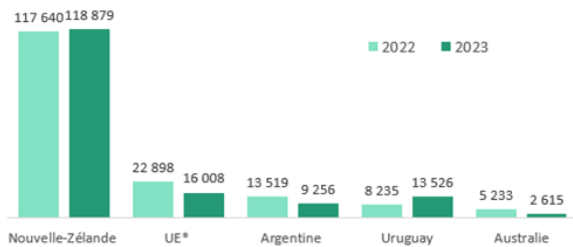
duent sur les exploitations (conséquence des restrictions de circulation des personnes mises en œuvre pendant la pandémie de covid) et qui incitent certains éleveurs à arrêter l'atelier laitier pour se tourner vers la viande.

A l'inverse, le cheptel états-unien se maintient sur les quatre premiers mois de l'année, en légère progression (+0,4 % selon CLAL), de même que la collecte (+0,8 %).

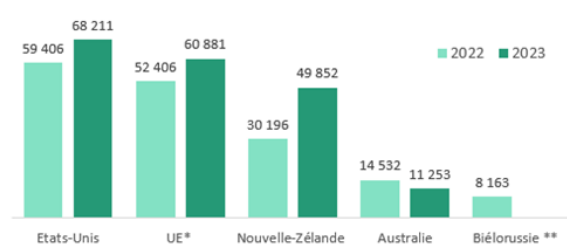
Marine RAFFRAY (CDA France)

Echanges mondiaux : une reprise des exportations à nuancer en fonction des zones de production et des produits

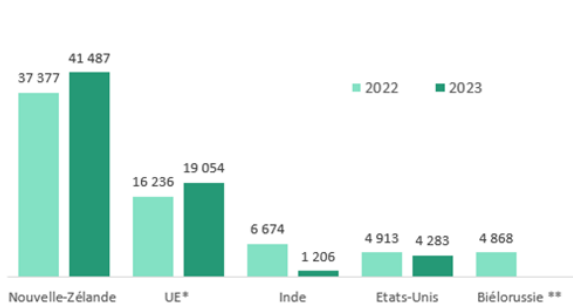
Exportations de lait entier en poudre en tonnes (janvier)



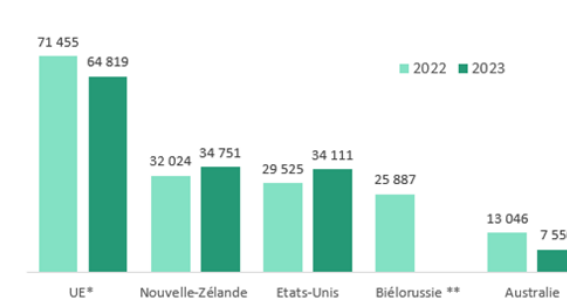
Exportations de lait en poudre écrémé en tonnes (janvier)



Exportations de beurre en tonnes (janvier)



Exportations de fromages en tonnes (janvier)



* Union Européenne (sans le Royaume-Uni)

** Les données 2023 pour la Biélorussie ne sont pas disponibles

Source : Commission Européenne

Les échanges de produits laitiers mondiaux ont enregistré un repli en 2022 sous les effets conjugués d'une production laitière peu dynamique et d'une baisse de la demande liée au contexte inflationniste. L'année 2023 commence dans un contexte de reprise de la collecte dans la plupart des zones exportatrices.

En janvier 2023, les envois de l'Union européenne augmentent de 17 % en valeur mais restent stables en tonne équivalent lait avec des différences en fonction des produits. Les exportations européennes de beurre sont tirées par les envois à destination des Etats-Unis et de la Corée du sud. A l'inverse, les exportations de fromages se voient freinées, en particulier vers les marchés japonais et chinois. Les exportations de lait en poudre entier au départ de l'UE reculent quant à elles sur la quasi-totalité des marchés (-30 %).

Aux États-Unis, le dynamisme de la collecte et des fabrications soutient les exportations de fromage et de lait en poudre écrémé.

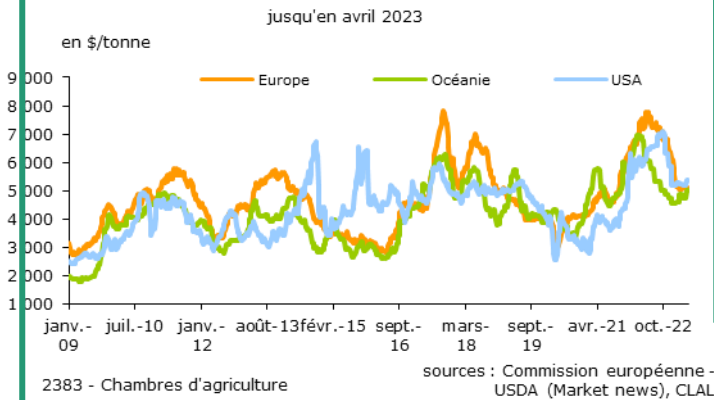
La situation est contrastée en Océanie. En Australie, la pénurie de main-d'œuvre et la hausse des coûts de production ont conduit à une baisse du cheptel laitier. Les exportations australiennes diminuent sur la plupart des produits (-50 % pour la poudre de lait entier et - 42 % pour le fromage). A contrario, les exportations de produits laitiers au départ de la Nouvelle-Zélande progressent, sauf pour le lait entier en poudre qui se stabilise après un repli en 2022.

Du côté des importateurs, on note une baisse de la demande chinoise, notamment en raison du repli de la consommation dans un contexte de flambée des prix (- 22 % pour le beurre et - 80 % pour la poudre de lait entier). Le marché indonésien se révèle au contraire dynamique (+ 63 % pour le lait en poudre entier).

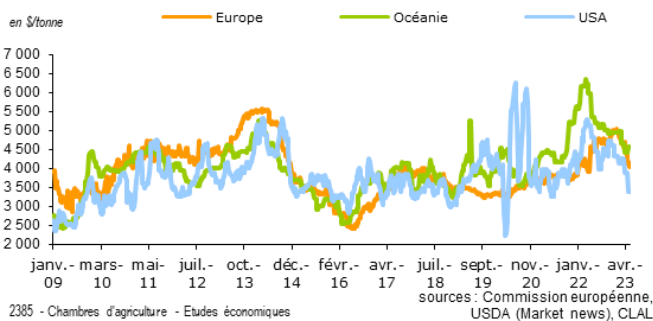
Yolène LAVALADE (CA Nord Pas de Calais)

Prix des produits laitiers

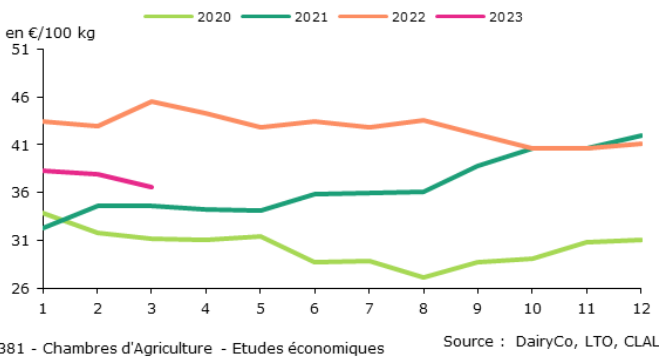
Prix du beurre



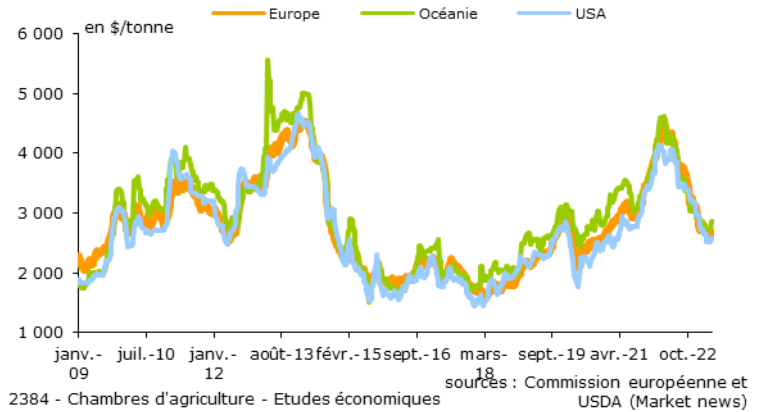
Prix du cheddar



Prix du lait payé par Fonterra (Nouvelle-Zélande)



Prix de la poudre de lait écrémé



Les marchés des commodities laitières ne remontent pas sur les premiers mois de 2023, après avoir entamé leur descente au second semestre 2022. L'inflation des prix à la consommation, qui touche également les produits laitiers, freine la demande, à la fois pour les achats à domicile et en restauration hors foyer. Ainsi, sur les quatre premiers mois de 2023, les prix de la poudre de lait demi-écrémé chutent de -31 % aux Etats-Unis, -33 % en Europe et -34 % en Océanie. Les cotations du beurre plongent de -12 % sur le marché US, -23 % dans l'UE et -29 % pour l'Océanie.

Marine RAFFRAY (CDA France)

Prix du lait dans le monde

La coopérative néo-zélandaise Fonterra a révisé à la baisse ses prévisions de prix pour la campagne 2022/2023 qui se clôture le 31 mai 2023. Selon ses dirigeants, ce réajustement est la conséquence d'une demande plus faible qu'anticipé, notamment la demande chinoise en poudre de lait entier. Une variable qui se conjugue avec l'offre printanière de l'hémisphère nord qui risque de peser sur les marchés.

L'indice de prix sur la plateforme d'enchères Global Dairy Trade est redescendu fin avril en-dessous des 1000 points, signe du ralentissement de la demande.

Marine RAFFRAY (CDA France)

FRANCE—PRODUITS LAITIERS

L'année 2022 s'était terminée par un repli généralisé des fabrications de produits laitiers, particulièrement accentué pour le lait liquide et les poudres. Le début de l'année 2023 semble mieux orienté. Si l'on compare le seul mois de février 2023 au même mois de 2022, on observe une progression, certes modeste, de la fabrication de lait liquide. En beurre et en crème (+ 15,4 %), l'accroissement des productions est nettement mieux orienté, malgré une collecte qui demeure encore très poussive. En revanche, la fabrication de la poudre de lait continue d'afficher une évolution négative (- 4,6 %).

Le cumul sur les deux premiers mois de 2023, ramené en rythme annuel, confirme les difficultés des poudres de lait. La variation des fabrications est bien meilleure en beurre et en crème. Elle est encore précaire en lait liquide. Concernant les fromages, la dynamique est atone, puisque la variation, certes

Fabrications françaises de produits laitiers à partir de lait de vache

	févr-23		Cumul annuel 2023	
	quantités (tonnes)	évolution fév 22/23 (%)	quantités (1000 tonnes)	Evolution annuelle (%)
Lait conditionné	240 849	0,40%	494 296	-0,90%
Beurre	31 102	3,30%	63 443	4,20%
Poudres de Lait	36 921	-4,60%	78 625	-4,80%
Fromages et spécialités fromagères	133 641	-0,90%	279 905	0,10%
Crème	47 615	15,30%	92 685	9,70%

Source : FranceAgriMer - Enquête mensuelle laitière / SSP

positive, n'est que de +0,1 %. En yaourts et produits lactés, la baisse se situe à - 0,2 %.

Contact : Thierry POUCH (CDA France)

La filière laitière et les Accords de libre-échange : opportunités et risques

Le multilatéralisme commercial traverse depuis de nombreuses années une crise, qui se traduit par une profonde difficulté à clore le Cycle de Doha, enclenché en novembre 2001. C'est, dans l'histoire du GATT/OMC, le plus long cycle de négociations – 22 ans –, dépassant largement le précédent – Cycle d'Uruguay – pourtant considéré comme le plus étendu dans le temps, avec ses huit années de négociations. C'est pourquoi plusieurs pays, et notamment l'Union européenne (UE), ont multiplié les Accords de libre-échange (ALE) bilatéraux ou régionaux, afin de poursuivre le processus de libéralisation des échanges mondiaux de marchandises, dans lesquels figurent les produits agricoles et alimentaires, processus engagé dès la formation du GATT en 1947. Il y avait en 2022, plus de 800 Accords commerciaux bilatéraux/régionaux cumulés, lesquels doivent être notifiés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les négociations commerciales destinées à l'instauration de courants d'échange entre les pays co-contractants couvrent la quasi-totalité des marchandises. Les produits agricoles et alimentaires, dont les droits de douane, bien qu'en baisse, demeurent supérieurs à ceux pratiqués dans l'industrie manufacturière, constituent un enjeu important dans ces négociations, d'autant plus important qu'elles portent désormais sur des aspects non-tarifaires (normes, bien-être animal, reconnaissance mutuelle des signes de qualité, marchés publics...). C'est pourquoi les agriculteurs expriment régulièrement une certaine inquiétude quant aux retombées concrètes des ALE. Qu'en est-il du lait et des produits laitiers ? Habituellement considéré comme un secteur représentatif des intérêts commerciaux offensifs de l'UE, ne doit-on pas pour autant scruter les risques potentiels inhérents à ces ALE pour les éleveurs laitiers de l'UE et singulièrement français ?

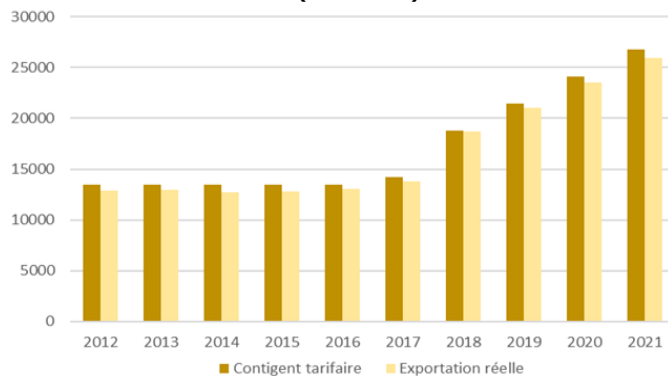
Le positionnement de l'UE sur les produits laitiers dans les ALE

L'UE dispose d'un excédent net de production laitière. Dans un contexte d'augmentation de la consommation mondiale de produits laitiers, largement tirée par l'Asie (la Chine est devenue le premier importateur mondial de produits laitiers), les Accords de libre-échange sont apparus comme un moyen d'affermir la position européenne sur ces marchés en croissance. Par exemple, les ALE signés avec le Japon, la Corée du Sud, le Vietnam et Singapour ont participé à cimenter la consommation de produits laitiers européens en Asie du Sud Est. La reconnaissance quasi-systématique d'Indications Géographiques (IG) chez les pays signataires permet aussi la promotion d'un savoir-faire français notamment sur le fromage, mais aussi, dans une certaine mesure, sur la poudre de lait infantile.

Un exemple d'opportunité récemment saisie par la filière est l'accord réalisé avec le Canada (CETA, accord entré en application provisoire en 2017, 11 Etats Membres ne se sont pas encore prononcés sur sa ratification). L'ouverture progressive des contingents tarifaires canadiens sur le fromage a été systématiquement exploitée par les exportateurs européens, comme l'illustre le graphique ci-après. L'entrée en application – même provisoire – du CETA en 2017 a de toute évidence élargi la pénétration du marché canadien aux productions fromagères de l'UE (contingent de 18 500 tonnes, soit 4 % de la consommation intérieure canadienne), bien qu'une marge de progression soit réelle pour atteindre le contingent obtenu lors de la négociation avec Ottawa. Si les ALE suscitent de l'inquiétude chez les agriculteurs français, l'évolution même des exportations fromagères a révélé que le préjudice économique est plutôt encaissé par leurs homologues canadiens,

ces derniers étant protégés par une politique laitière active, avec un dispositif de quotas remontant aux années 1970.

Exportations européennes de fromages au Canada
(en tonnes)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Trademap

Un scénario différent concernant l'Océanie

Toutefois, depuis 2016, le cheptel laitier européen fait face à un progressif déclin, repérable et mesurable à l'évolution de la collecte laitière et au processus de décapitalisation du cheptel. 2022 est la huitième année consécutive de baisse du cheptel laitier à l'échelle nationale, recul qui a atteint -2,3% l'an passé. Sur le registre de la collecte, l'année 2022 s'est achevée sur un recul de -0,7%, et de -5,5% par rapport à 2015, période de sortie des quotas laitiers. Il en découle pour les industriels de la transformation des contraintes d'approvisionnement en matière première, dont on peut observer les répercussions sur la diminution de la production de produits laitiers entre 2021 et 2022.

Dans ce contexte, le développement de nouvelles opportunités commerciales à l'exportation peut sembler de plus en plus anachronique. De même, l'affaiblissement du potentiel productif laitier français et européen (Irlande, Allemagne notamment), est de nature à légitimer aux yeux de la Commission, la négociation et la signature d'ALE avec des pays qui seraient en mesure d'approvisionner le marché en lait et en produits laitiers. Car des projets de nouveaux Accords de libre-échange aux volets agricoles ambitieux semblent se dessiner ou en instance d'application, sous réserve de ratification par le Parlement européen et, dans le cas d'une adoption de la procédure mixte, par les Parlements des Etats membres.

En juin 2019, un Accord de libre-échange a été signé avec le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay). Il est d'abord bloqué face à la politique de dérégulation environnementale du Président brésilien Jair Bolsonaro contraire à ses engagements internationaux, en particulier vis-à-vis des Accords de Paris (COP 21 de 2015). En 2023, l'élection du Président Lula, à la politique de lutte contre la déforestation plus volontariste, donne un second souffle à l'Accord. La Commission européenne souhaite relancer son processus de ratification rapidement avec une signature ciblée à l'été 2023, l'Allemagne étant particulièrement active sur ce registre.

L'Argentine et le Brésil sont des leaders régionaux de la production de produits laitiers mais n'exportent pas vers l'UE où le secteur laitier est plus compétitif et dispose de protections tarifaires efficaces. De même, l'Uruguay est le pays qui dispose de la 8ème plus conséquente production de lait relative à sa population. Si l'Argentine est aujourd'hui en excédent net de production, le marché brésilien est plus ambivalent et pourrait ouvrir encore plus d'opportunités à l'exportation,

particulièrement sur le fromage. Selon l'EMB (European Milk Board), la concurrence des productions laitières européennes pourrait s'accompagner d'une baisse du niveau de prix du lait pénalisante pour les producteurs du Mercosur. A l'inverse, cet accord ouvre un nouveau contingent de 99 000 tonnes de viande bovine sud-américaine très concurrentielle (peu de normes, coût du travail inférieur...) qui pourrait en contrepartie malmener les filières bovines européennes.

La menace principale pour les filières laitières françaises se situe plutôt en Océanie. Le couple Nouvelle-Zélande / Australie est en effet leader dans l'exportation de produits laitiers sur la zone Asie-Pacifique. Un Accord a été trouvé avec la Nouvelle-Zélande et l'Accord avec l'Australie est proche de la fin de son processus de négociation. Dans la configuration actuelle, la Nouvelle-Zélande est déjà le 3ème exportateur en volume de produits laitiers vers l'Europe (après les voisins britanniques et suisses). L'Accord trouvé avec l'UE serait pour la Nouvelle-Zélande un gage de sécurité permettant une diversification de ses débouchés face à la volatilité de la demande chinoise.

En France, la FNIL fustige l'Accord, perçu comme un non-sens environnemental avec des « yaourts qui pourraient faire 20 000 km » avant d'arriver jusqu'au consommateur final. Elle dénonce aussi une concurrence déloyale étant donné l'asymétrie des normes sanitaires et environnementales. Aussi, cet ALE avec la Nouvelle-Zélande n'ouvrirait pas de perspectives d'exportations pour les produits laitiers français car le pays est en fort excédent. Certains signaux rassurants subsistent. La Nouvelle-Zélande fait face aux limites environnementales liées à son modèle de production, ce qui pourrait limiter son potentiel de production à l'avenir. Ses exportations de produits laitiers vers l'UE tendent plutôt à se raréfier durant la dernière décennie et sont souvent loin des limites du contingent GATT antérieur. Cela se lit d'abord sur le couple beurre/poudre mais encore plus largement sur le fromage néo-zélandais qui ne trouve plus vraiment de débouchés dans le marché commun.

Il y a toutefois une particularité à souligner dans le cas de l'Accord trouvé avec la Nouvelle-Zélande. Il s'agit en effet du premier ALE qui prend en compte des engagements sur la protection de l'environnement (en lien avec les Accords de Paris de 2015), le droit du travail (conformité avec la réglementation de l'Organisation internationale du travail), et la durabilité des systèmes alimentaires (conformément aux ambitions de l'UE déposées dans la stratégie Green Deal). Il en découle que l'Accord contient une clause relative à des sanctions commerciales potentielles en cas de non-respect à ces engagements.

Mesures miroirs ou miroir aux alouettes ?

Une autre dimension est à évoquer lorsque l'on se penche sur ces ALE. C'est celle relative à l'exigence d'une réciprocité dans les modes de fabrication des produits agricoles en général et des produits laitiers en particulier. Le projet affiché est d'instaurer des mesures miroirs dans les négociations et dans les ALE. Portée par la France depuis longtemps, cette ambition, indissociable des préoccupations à la fois environnementales et concurrentielles de l'UE, s'est retrouvée au centre des débats lors de la Présidence Française du Conseil de l'UE du premier semestre 2022. Le projet s'est toutefois dilué dans la guerre en Ukraine et n'a pas retrouvé son élan depuis.

Outre les clivages habituels entre les Etats membres sur la politique commerciale adoptée et pratiquée par l'UE, entre quatre Directions générales de la Commission européenne – Agriculture, Environnement, Santé et Commerce – plusieurs d'entre eux se sont coalisés pour formuler une demande ayant trait à l'attribution de contingents avec droits nuls ou

réduits, pour qu'ils soient conditionnés au respect de normes environnementales et de critères de durabilité, comme cela a été intégré pour la viande bovine dans l'Accord avec la Nouvelle-Zélande. Pourquoi ne pas étendre cette demande aux produits laitiers, production assurément concernée par le bien-être animal, l'empreinte carbone engendrée par leur transport, ou par le mode de fabrication du lait (herbe, parc d'engraissement...) ?

Pour résumer, on soulignera le contraste entre les bénéfices que peut retirer la filière laitière française – et tout spécifiquement les fromages – des ALE signés avec des pays comme le Japon, la Corée du Sud et le Canada, et les risques inhérents à ceux établis avec des puissances laitières comme la Nouvelle-Zélande, premier exportateur mondial de lait et de produits laitiers, ou encore les quatre membres du Mercosur. Ne pas négliger non plus le défi que représente l'Accord signé avec le Royaume-Uni, potentiellement défavorable aux producteurs de lait français et européens.

On ne peut par ailleurs passer sous silence la contradiction manifeste entre l'affirmation de la souveraineté alimentaire, portée notamment par la France bien que mal partagée par l'ensemble des Etats membres, et l'orientation de la politique commerciale de l'UE qui, bien que prenant en compte la dimension environnementale dans les échanges commerciaux, continue d'ouvrir le marché intérieur communautaire à des importations en accordant des contingents de plus en plus élevés. Ce constat est à nuancer dans la mesure où la France dégage encore un taux d'auto-provisionnement en lait confortable, de l'ordre de 120 %. Les ALE signés avec des nations dont la spécialisation en lait est élevée, pourraient ainsi avoir pour conséquence de participer à l'érosion que l'on constate depuis quelques années de l'excédent commercial, qui est passé de 3,4 milliards d'euros en 2021, à 3 milliards en 2022 (le principal déficit étant concentré sur le beurre, dont les importations se sont fixées en 2022 à 1,5 milliard, le contingent qui l'est envisagé d'accorder à la Nouvelle-Zélande par l'UE sur le beurre étant de 15 tonnes, comme le rappelle le tableau ci-après). Faut-il en conclure que le secteur laitier français fait face à une menace supplémentaire, pouvant compromettre la pérennité des élevages ? A suivre.

Liste des contingents tarifaires européens ouverts sur les produits laitiers

Accord	Pays	Contingent tarifaire
Accord Suisse	Suisse	2 000 t de lait et yaourt
Accord Norvège	Norvège	4 400 t de lactosérum 7 200 t de fromage
Accord Islande	Islande	500 t de beurre 4 000 t de « Skyr » 50 t de fromage
GATT	Ouvert	14 941 t de cheddar
	Australie	3 711 t de cheddar 500 t de fromage
	Nouvelle-Zélande	4 361 t de cheddar 1 670 t de fromage 47 177 t de beurre
ALECA Ukraine	Ukraine	1 500 t de lait et yaourt 3 000 t de beurre
Projet ALE Mercosur	Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay	10 000 t de poudre de lait 30 000 t de fromage 5 000 t de lait infantile
Projet ALE Nouvelle-Zélande	Nouvelle Zélande	15 000 t de beurre 25 000 t de fromage 15 000 t de lait poudre 3 500 t de lactosérum
Projet ALE Australie	Australie	En négociation

Réalisation : CAPdL – Pôle économie et prospective - Source : EUR-Lex.europa.eu

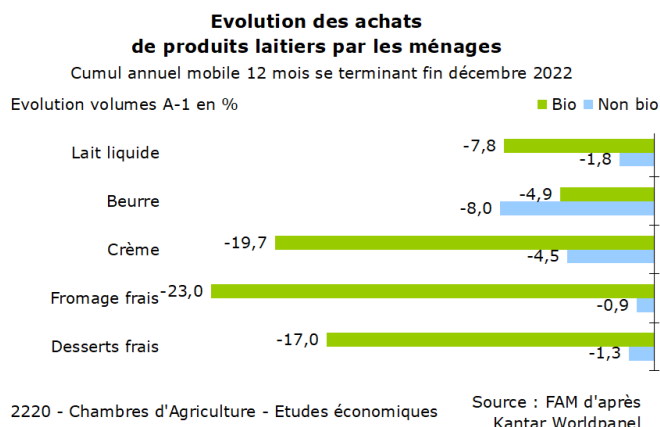
**Thierry Pouch (CDA France),
Yann Mathias (CA Pays de la Loire)**

■ Consommation : les Français diminuent leurs achats de produits laitiers

Les produits laitiers sont percutés de plein fouet par l'inflation. L'indice des prix à la consommation fait état, entre avril 2022 et avril 2023, de hausses de prix de +23 % pour le lait demi-écrémé, +22 % sur les yaourts, +20 % sur les fromages, et +24 % sur le beurre. Des hausses qui s'additionnent à celles déjà emmagasinées en 2022 (+18 % pour le lait, +16 % pour les yaourts et les fromages, +22 % pour le beurre). Dans un contexte de hausse des prix généralisée, les ménages opèrent des arbitrages, notamment en réduisant les volumes achetés.

Une évolution observable pour les produits laitiers, tous affectés par la baisse des achats en volume, et encore davantage accentuée pour les produits biologiques.

Marine RAFFRAY (CDA France)

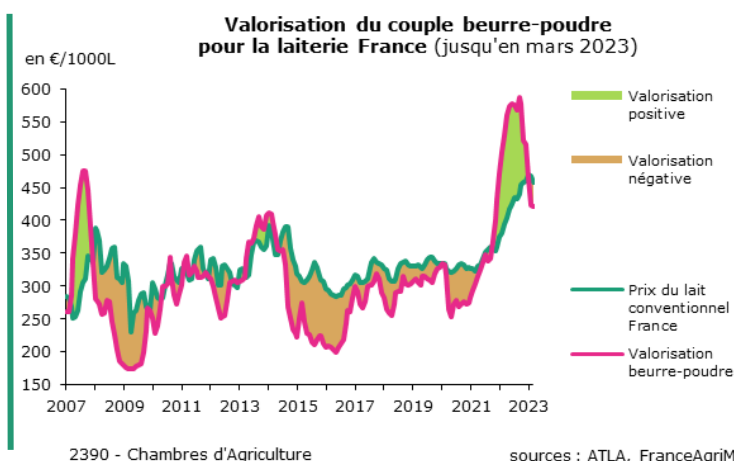


■ Valorisation beurre-poudre

La valorisation du couple beurre-poudre vis-à-vis du prix du lait, positive entre novembre 2021 et décembre 2022 (la plus longue période sur ces vingt dernières années), est repassée dans le domaine négatif depuis janvier 2023 alors que les commodités sont lourdement retombées des sommets de prix atteints ces derniers mois et que le prix du lait* se maintient à un haut niveau.

*prix lait conventionnel toutes primes confondues, toutes qualités confondues, ramené à un lait standard (38g de MG, 32 g de MP).

Marine RAFFRAY (CDA France)



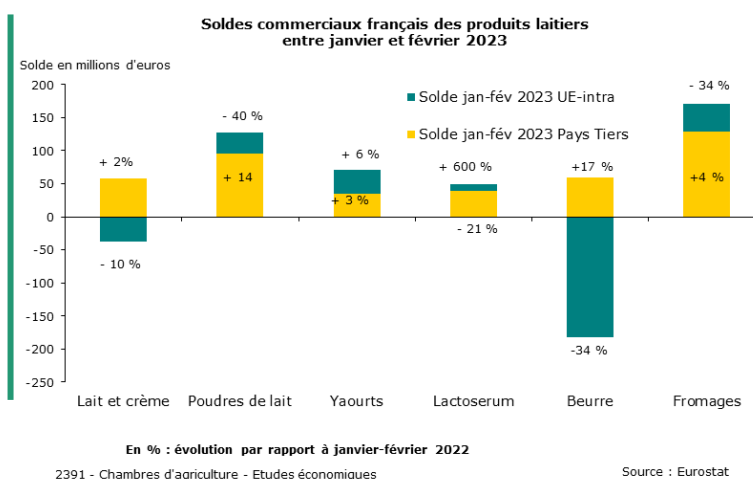
■ Commerce extérieur : les échanges s'inscrivent dans la continuité

L'année 2022 s'était terminée sur une amélioration de l'excédent commercial de la France en produits laitiers vis-à-vis des Pays tiers, toutes catégories de produits confondues, grâce à une progression des exportations plus forte que les importations.

Les résultats étaient plus contrastés sur le marché communautaire, l'excédent commercial sur le poste des fromages ayant fortement fondu, et les déficits en lait et crème et en beurre s'étant largement aggravés.

Le début de l'année 2023 maintient des tendances similaires. Sur les deux premiers mois de l'année, on notera particulièrement l'amélioration de la balance commerciale tricolore envers les Pays tiers sur le poste des poudres de lait, du beurre ou encore des fromages, alors que du côté intra-européen le déficit commercial sur le beurre continue de plonger.

Marine RAFFRAY (CDA France)



ANNEXE—TABLEAU RÉGIONAL

	VOLUMES		PRIX			CHEPTEL	
	Livraisons de avril 2022 à mars 2023 (1000 l)	Part dans le total France (%)	Prix moyen de la campagne (moyenne avril 2022 à mars 2023 non pondérée) (€/1000l)	Prix du lait en mars 2023 (€/1000l)	Evo. du prix du lait mars 2023/mars 2022 (%)	Nombre de femelles de races laitières > 2 ans au 1er avril 2023 (milliers)	Evolution n / n-1 (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	23 407 480	10,1	478,7	495,8	13,6	432	-3,3%
Bourgogne-Franche-Comté	16 225 870	7,0	536,7	553,9	15,3	252	-2,5%
Bretagne	52 757 460	22,7	443,9	456,6	15,8	701	-2,9%
Centre-Val De Loire	4 129 560	1,8	451,1	468,1	17,2	55	-3,5%
Corse						0	-5,0%
Grand-Est	22 598 740	9,7	450,1	463,1	15,3	314	-1,6%
Hauts-de-France	21 954 460	9,5	448,4	462,1	16,0	297	-0,2%
Ile-de-France	339 320	0,1	446,5	464,8	18,2	5	-9,1%
Normandie	38 409 590	16,6	445,4	457,7	15,4	567	-0,8%
Nouvelle-Aquitaine	8 922 110	3,8	447,4	469,0	21,1	143	-6,6%
Occitanie	6 044 560	2,6	444,3	466,2	15,9	107	-6,8%
Pays-de-la-Loire	37 019 860	16,0	448,0	461,9	15,6	496	-2,2%
Provence-Alpes-Cote d'Azur	162 660	0,1	438,5	448,0	10,3	7	-5,8%
D.O.M.							
FRANCE	231 971 670	100	443,3	457,3	16,1	3376	-2,5%

Livraisons régionales

Les statistiques régionales et par bassin de l'Enquête Mensuelle Laitière sont désormais disponibles au format Excel sur le site de FranceAgriMer <http://www.franceagrimer.fr>, rubrique VisioNet, Séries chronologiques > productions animales > lait et produits laitiers > enquête mensuelle laitière > lait de vache

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75 008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05
E-mail : accueil@apca.chambagri.fr
Siret : 18007004700014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Marine Raffray

Ce travail est le résultat du chantier mutualisé "Lait" regroupant différents membres du réseau des Chambres d'Agriculture :

Olivier Carvin (CA Bretagne)
Yolène Lavalade (CA Nord Pas de Calais)
Yann Mathias (CA Pays de la Loire)
Marine Raffray (CDA France)
Thierry Pouch (CDA France)

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Sources : pour les volumes : DRAAF d'après l'enquête mensuelle laitière ; pour le cheptel : BDNI, alimentée par les EdE - traitement Institut de l'Élevage ; pour les prix : sondage mensuel FranceAgriMer [Prix toutes primes comprises, toutes qualités confondues, ramené à un lait standard (38g de MG, 32g de MP)]. NB: Les livraisons correspondent aux quantités livrées par les producteurs de la région, quelle que soit la localisation géographique de l'établissement de collecte. ** y compris Limousin pour les prix.